

ÉTABLISSEMENT PUBLIC FONCIER DE NORMANDIE

DÉLÉGATION DE POUVOIRS CONSENTIE PAR DÉLIBÉRATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 5 OCTOBRE 2017

DÉCISION D'ACQUISITION D'UNE RÉSERVE FONCIÈRE

DEMANDE D'INTERVENTION : Commune de **LES MONTS D'AUNAY** (Département Du Calvados)

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL : Le 20 mai 2019 demandant l'intervention de l'EPF et s'engageant au rachat du bien dans le délai de cinq ans.

SITUATION DU BIEN : Parcelle cadastrée section AC numéro 23 correspondant à une parcelle bâtie (silo) pour une contenance totale de 1 587 m².

POS/PLU : Zone UB au PLU : zone urbaine ayant vocation à recevoir des logements ainsi que des activités, services ou équipements habituellement présents dans un bourg.

PROJET : Projet de requalification urbaine après intervention du Fonds Friches. Acquisition portant sur **un silo**.
La Commune souhaite étendre le périmètre d'un programme pour lequel **3 parcelles** ont déjà fait l'objet d'une CRF. **Programme de 24 logements intermédiaires** adaptés au vieillissement et au handicap, à l'hébergement des jeunes et des familles monoparentales en adéquation avec la demande de logements PMR et de F2/F3 en lien avec la Plaine Normande. Ce rachat fera l'objet d'un **avenant** à la CRF précitée. Densité : 10 logements/ha

COMITÉ D'ENGAGEMENT : **Du 6 juin 2019 - Avis favorable** sous réserve de la sécurisation des trappes donnant accès aux fosses ainsi que des aérations accessibles de l'extérieur

PROPRIÉTAIRE : **SCI DITE L'AGRICULTURE**

ÉVALUATION DOMANIALE : *Valeur vénale inférieure au seuil de consultation obligatoire des Domaines.*

IMPUTATION : **Compte n° 914 370 – LES MONTS D'AUNAY « Silo rue de Villers »**
Enveloppe projet : 18 900 €

La présente décision emporte acceptation de la délégation du droit de préemption urbain qui sera consentie par la collectivité titulaire.

ROUEN le 20 juin 2019

Le Directeur Général
de l'EPF Normandie,

Gilles GAL

24 JUIN 2019

l'Adjoint au Maire
pour les Affaires Régionales
chargé du pôle "politiques publiques"

Dominique LEPETIT